

Le vaccin HPV n'est plus recommandé au Japon et ne convainc pas nos écoles

SANTÉ Bilan mitigé de la campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus

► Le Japon, face aux effets secondaires suspects, ne recommande plus le vaccin contre le papillomavirus.
► En Wallonie et à Bruxelles, le bilan de la campagne de vaccination est mitigé.

Le Japon cesse de recommander le vaccin contre le papillomavirus (HPV). Une décision rare qui intervient alors qu'on tire, en Wallonie et à Bruxelles, un bilan mitigé de la première campagne de vaccination des jeunes filles.

Le ministre japonais de la Santé a pris la décision de ne plus recommander officiellement la vaccination des jeunes filles contre certaines souches du papillomavirus humain, responsable de 70 % des cancers du col de l'utérus. En cause, selon nos confrères du quotidien *Asahi Shimbun*: des centaines de plaintes suite à de possibles effets secondaires (douleurs prolongées, engourdissements...).

Concrètement, alors que le Japon a déjà procédé à la vaccination de 3,28 millions de jeunes filles âgées de 12 à 16 ans, depuis 2010, 1.968 signalements d'effets secondaires ont été enregistrés, dont 43 cas plus sérieux examinés par un groupe de travail présidé par le Dr Mariko Momoi, qui a incité le ministre à suspendre la recommandation de vaccination, dans l'attente d'études plus approfondies. « La décision ne si-



Dans les écoles francophones, à peine 15 % des jeunes filles visées, en 2^e année du secondaire, ont été vaccinées, l'an dernier. © EPA.

gnifie pas que le vaccin soit problématique du point de vue de sa sécurité », nuance le Dr Momoi: aucune relation de cause à effet n'a pu être établie entre le vaccin et les effets secondaires signalés.

Dans les faits, les gouvernements locaux peuvent toujours procéder aux vaccinations, mais ils ne sont plus autorisés à les promouvoir et sont tenus d'informer les parents au préalable du fait que la campagne n'est désormais plus recommandée.

La suspension japonaise intervient au moment où les responsables interuniversitaires (UCL, ULB, ULg) du programme officiel de vaccination, en Wallonie et à Bruxelles, tirent un premier bilan mitigé...

Concrètement, au cours de l'année académique 2011-2012, sur les 35.474 jeunes filles inscrites en 2^e année du secondaire, dans les écoles wallonnes et bruxelloises, à peine 19.872 (56 %) étaient sous tutelle des

124 services de médecine scolaire qui proposaient la vaccination HPV; 13.920 (39 %) ont reçu une proposition effective d'administration gratuite du vaccin; 5.156 (15 %) ont effectivement été vaccinées, sur autorisation écrite de leurs parents.

Les résultats pour la campagne 2012-2013 ne sont pas encore connus, mais on sait déjà que sur 92 centres de médecine scolaire qui n'ont pas proposé la vaccination, l'année académique précé-

dente, 70 annonçaient qu'ils ne procéderaient pas à l'administration de vaccins, cette année, faute de moyens financiers pour rémunérer les médecins, voire faute de médecins disponibles.

Si l'opinion des médecins et infirmières associés aux campagnes de vaccination est globalement positive, les avis restent « contrastés » sur l'efficacité du vaccin à long terme. Autre crainte exprimée, surtout chez les infirmières, qui adhèrent de moins

REPÈRES

La priorité : le dépistage par frottis

La controverse sur le vaccin contre certains cancers du col de l'utérus n'est pas neuve. L'an dernier, déjà, une étude canadienne avait mis en doute son efficacité. Le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP) y avait réagi, rappelant que « la balance bénéfice-risque de la vaccination est positive », pour prévenir les infections par le papillomavirus humain (HPV). Nuances importantes : la durée de cet effet protecteur « est encore inconnue » et « il n'est pas prouvé à l'heure actuelle que la vaccination diminue l'incidence des cancers du col de l'utérus ». Le CBIP insistait sur la primauté du dépistage par frottis, qui permet d'éviter 1.400 cancers du col par an, en Belgique. Un examen intégralement remboursé, tous les trois ans, depuis le 1^{er} janvier 2013.

R.G.

Un député putatif, voire plus, pour le PTB

PARTIS La formation de gauche créditée de 4,5 % en Wallonie

Un député du PTB? L'idée fait son chemin. Et d'hypothétique, elle vient de passer au statut de « possible ». En effet, depuis le scrutin législatif de juin 2010 où il avait obtenu 1,9 %, le parti maoïste progresse virtuellement de sondage en sondage : 3,6 % voici un an ; 3,6 % à l'automne ; 3,1 % au printemps ; et 4,5 % désormais. Cette progression ne relève plus de l'accident : c'est une tendance.

Vive la crise, camarades ? Ce serait réducteur. « Il y a d'une part la période qui est compliquée à l'échelle de l'Europe, constate le politologue Pascal Delwit (ULB). Le PS essaie de préserver l'essentiel mais doit composer avec ses partenaires gouvernementaux. Et de l'autre, il y a une adhésion partielle au PTB de certains milieux ouvriers ou dans les maisons médicales, peut-être pas à l'égard des propositions du parti mais à certaines de ses postures. Via cette patientèle, il s'est fidélisé un électorat. »

Que ce soit par « défiance » à l'égard du PS (voire d'Ecolo, au pouvoir en Wallonie) ou en raison d'une véritable adhésion, le résultat est là : de sondage en sondage, le PTB accroît son capital sympathie, qu'il pourrait bien convertir en voix l'an prochain, pour s'offrir un siège de député, le premier depuis plus d'un quart de siècle pour la gauche radicale, alors représentée par le Parti communiste. En effet, s'il conforte quelque peu le résultat obtenu sur la province de Liège au scrutin provincial d'octobre dernier (4,71 %), le parti « de la



S'il doit y avoir un député PTB à la Chambre, ce sera Raoul Hedebouw, qui tirera la liste au scrutin fédéral de 2014. © LE SOIR

gauche de la gauche », comme se plaît à le définir son porte-parole, Raoul Hedebouw, franchira le seuil électoral de 5 %, condition sine qua non pour pouvoir envoyer un élu dans l'hémicycle.

S'il doit y avoir un premier député PTB, il sera sans conteste liégeois. La Cité ardente est devenue le creuset du vote pétédiste, avec des percées électorales sur Liège (6,41 % aux communales, 6,64 % sur le district aux provinciales) mais également en périphérie (14,07 % à Seraing, 13,99 % à Herstal aux communales). Si tel devait être le cas, le parlementaire aurait les

traits de Raoul Hedebouw. « Je tirerai la liste au fédéral en 2014, confirme-t-il. Il en a été décidé ainsi car je suis le porte-parole national du parti et bilingue. Je représente donc l'ensemble de notre courant en Belgique. »

Le parti planche dès à présent sur la constitution de ses listes régionales car, lors des scrutins simultanés de l'an prochain, la gauche radicale pourrait également décrocher un ou plusieurs parlementaires wallons. Voire un Bruxellois (le PTB obtiendrait 3,8 % dans la Région-Capitale). L'augure est toutefois

moins aisé. En effet, il faut entre 15 et 18 % pour obtenir un élu direct sur une circonscription, les autres mandats étant attribués via l'apparementement (un pot commun des voix par parti à l'échelle de la province qui peut parfois faire pencher la décision de manière surprenante). Les Liégeois Sophie Lecron (1.225 voix à la province), Rafik Rasaa (1.128 voix sur la même circonscription), la Carolo Sofie Merckx (1.187 voix à Charleroi), voire Marco Van Hees (Région du Centre) pourraient incarner le parti lors de cette échéance.

Par contre, les chances de voir un élu du PVDA imiter son alter

S'il obtient un siège à la Chambre, le PTB « utilisera cette conquête électorale comme une tribune »

ego francophone sont moins probables. Crédité de 3,3 % et bien implantée en région anversoise, la gauche radicale pourrait faire les frais d'une marée jaune. En effet, en raison de la règle électorale favorable au parti dominant, si l'écart entre la N-VA et les autres partis est grand, celle-ci obtiendra plus d'élus et en privera les listes franchissant à peine le seuil des 5 %.

S'il décroche un siège à la Chambre, le PTB fera parler de lui, prédit Pascal Delwit. « Il utilisera alors cette conquête électorale comme une tribune, comme ses élus le font à présent au sein des conseils communaux. »

PASCAL LORENT

LES BRÈVES

Pas d'accord sur la LSF

Encore raté... Elio Di Rupo et les représentants des huit partis signataires de l'accord institutionnel n'ont pas réussi à trouver un accord sur la loi spéciale de financement. Ils se reverront vendredi (d'ici là, le Premier ministre entend se concentrer sur le budget). Points de blocage ? La répartition de l'effort entre Etat fédéral et entités fédérées (y compris les pouvoirs locaux), pour les exercices 2013 et 2014. La responsabilisation des Régions et Communautés en matière de pensions : d'ici à 2030, les entités fédérées devront progressivement augmenter leur contribution aux charges de pension, c'est prévu dans l'accord. Mais d'aucuns, au nord du pays, voudraient y joindre des compétences accrues en matière de pensions. Enfin, le refinancement de Bruxelles (exercice 2013, voire 2014) pose problème. (V.La.)

SOCIAL
Harmonisation des statuts : De Leeuw balaise des critiques de la N-VA



Le président de la FGTB, Rudy De Leeuw, a balayé des critiques de la N-VA qui juge inacceptable que les syndicats assistent à Genève à la réunion annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) en période de négociations sur l'harmonisation des statuts. « Une indignation feinte après nos critiques sur leurs propositions en matière d'index et de concertation sociale, réagit Rudy De Leeuw. Un jour ils veulent démanteler la concertation sociale

et le lendemain ils nous reprochent de prendre nos responsabilités internationales. » (b)

SYRIE
Retour d'un Belge : Milquet dénonce l'indiscrétion de Reynders

La ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (CDH), s'est dite étonnée de la communication du ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR), concernant le retour en Belgique, lundi après-midi, d'un mineur d'âge belge parti en Syrie. « Je gère ce dossier depuis longtemps et ai vu longuement la mère de ce jeune, qui avait demandé à ce que le retour de son fils reste confidentiel, a affirmé Mme Milquet lundi. Il s'agit de dossiers sensibles, les retours des Belges partis en Syrie doivent se passer dans la plus grande discrétion afin que les familles et les services d'aide puissent faire leur travail correctement », a-t-elle poursuivi. La ministre entend éviter toute médiatisation. « Les familles ont le droit au calme », insiste-t-elle. (b)